



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 15 juillet 2025

Délibération n° 1-14-2025

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11

Votants contre : 0

Abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Sébastien LERAT, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Brigitte MARY, Gérard DUBUCHE, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Sara FERAUD, Pascal DIDTSCH (pouvoir à Sébastien LERAT), Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN,

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER,

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Objet :

CCAS

ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2025

Exposé des motifs :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-verbal n° 2 à la suite de la séance du 09 avril 2025.

Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet du procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le procès-verbal n°2 rédigé à la suite de la séance du Conseil d'Administration du 09 avril 2025.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER